

# GE\_GERICHTE A/708/2015 vom 5. Oktober 2021

GE Cour de justice, 2021-10-05, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_A\\_708\\_2015](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_708_2015)

FR: GE\_GERICHTE A/708/2015 du 5 octobre 2021

IT: GE\_GERICHTE A/708/2015 del 5 ottobre 2021

## Regeste

DROIT D'ÊTRE ENTENDU;CONSULTATION DU DOSSIER;MOTIVATION DE LA DÉCISION;CHANGEMENT D'AFFECTATION;POLICE;CLASSE DE TRAITEMENT;POUVOIR D'APPRÉCIATION;ACCÈS À UN TRIBUNAL |

Confirmation de la décision litigieuse affectant, début 2015, un fonctionnaire de police à une fonction colloquée deux classes de traitement en-dessous à celle occupée jusqu'alors. Changement de classification pas critiquable in casu d'un point de vue juridique. Pas de violation du droit d'être entendu, que ce soit au sujet de l'accès au dossier d'évaluation de la nouvelle fonction ou de la motivation de la décision litigieuse. Irrecevabilité de la conclusion liée au lissage des salaires, exorbitant à l'objet du présent litige circonscrit par la décision attaquée. Blocage des annuités confirmé en application des art. 9 al. 3 cum art. 8 al. 4 RTrait. Confirmation de l'intérêt actuel et pratique à contester la décision litigieuse affectant la rémunération du recourant. | LPA.60.al1; LPA.61; Cst.29.al2; Cst.29A; LTrait.4; RTrait.2; LPAC.12.al2; LTrait.2.al5; RTrait.9.al3; RTrait.8.al4

## Erwägungen

### E. 1

er janvier 2021 a, à juste titre, été prononcé par l'autorité intimée dans la décision litigieuse, la fonction d'OPS étant colloquée deux classes de traitement en-dessous à celle qu'il occupait jusqu'au changement d'affectation querellé et les art. 9 al. 3 et 8 al. 4 RTrait ont été in casu correctement appliqués. Le recours doit donc être rejeté sur ce point également. Au vu de ce qui précède, le recours sera rejeté et la décision litigieuse du 27 janvier 2015 confirmée. 10) Un émolument de CHF 1'000.- est mis à la charge du recourant qui succombe (art. 87 al. 1 LPA). Aucune indemnité de procédure ne sera allouée (art. 87 al. 2 LPA). \* \* \* \* \*

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.